esede
école supérieure en éducation de l'enfance

Négligence professionnelle en structure d'accueil

Parler, c'est protéger !
Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide.

Qu’est-ce que la négligence professionnelle ?

La négligence professionnelle est une forme de **maltraitance passive** souvent **inconsciente**. **Selon l’OMS (2022)**, elle se distingue de la maltraitance volontaire : cet acte d’omission peut entraîner **des conséquences graves sur la santé**, le développement ou la dignité de l’enfant.

En Suisse romande, l’ampleur de l’accueil montre combien l’enjeu est majeur. **Dans le canton de Vaud**, près de **25 000 places** sont offertes chaque année, dont environ **12 000 pour les plus jeunes.** (FAJE/DGEJ, 2024)

À Lausanne, plus de **10 000 enfants** bénéficient d’un accueil préscolaire, parascolaire ou familial. (Ville de Lausanne, 2024). **À Genève**, plus de **9 450 enfants** fréquentent les crèches et jardins d’enfants. (Etat de Genève, 2024)

Ces chiffres rappellent l’importance d’un accueil de qualité : la négligence, même involontaire, peut laisser des traces durables sur le développement de l’enfant.

Cette négligence peut prendre plusieurs formes :

Négligence physique

hygiène insuffisante, manque de surveillance, absence de soins de base, matériel inadapté.

Négligence éducative

absence de stimulation, manque de repères pédagogiques.

Négligence émotionnelle

manque d’écoute, réponses inadéquates aux besoins affectifs des enfants.

Négligence psychologique

humiliation, menaces, isolement, propos dévalorisants ou blessants.

Ancrage théorique (Bowlby, Erikson, Piaget, Winnicott)

Beaucoup de professionnels n’osent pas parler de ces situations, par crainte des conséquences ou par manque d’espaces de parole. Pourtant, des dispositifs de soutien et de formation existent pour aider les équipes éducatives à améliorer la qualité de l’accueil et prévenir la négligence.

Comprendre, c’est la première étape pour mieux protéger.

Négligence physique

« J’avais la couche pleine et on ne m’a pas changé. »

L’épuisement ou le manque de formation peuvent amener un professionnel à négliger des besoins essentiels de l’enfant (repas, repos, hygiène). Même involontaires, ces omissions traduisent un défaut de vigilance aux conséquences durables sur son bien-être.

Selon John Bowlby (1978), l’attachement naît d’interactions sécurisantes, mais des gestes brusques, même involontaires, peuvent fragiliser ce lien essentiel au développement de l’enfant.

La négligence est silencieuse… mais ses blessures durent toute une vie.

Négligence émotionnel

« Elle est nulle, elle n’arrive pas à gérer et, en plus, elle n’est pas rapide....

Sans soutien de l’équipe ni reconnaissance de la direction, l’épuisement s’installe. Le manque d’écoute génère irritabilité et impuissance, fragilisant l’accompagnement. C’est une négligence émotionnelle, invisible, mais dégradante, avec un impact direct sur l’enfant.

Témoignage d’une EDE (anonyme) sur sa fatigue émotionnelle :
« Je ne pensais pas que mon épuisement pouvait être une forme de négligence. C’est quand une collègue a osé en parler que j’ai compris... »

Ignorer l’adulte, c’est négliger l’enfant. Une équipe qui se tait fabrique des blessures invisibles.

Négligence psychologique

« Non, je ne vous donne plus rien à boire, sinon vous allez de nouveau faire pipi au lit. »

La dépendance de l'enfant face à l'adulte le rend vulnérable aux négligences insidieuses, qu'elles prennent la forme de menaces ou de paroles blessantes, qu'elles soient dues à l'épuisement, à la maladresse ou à la méchanceté.

Pour Erikson (1972), un enfant privé de reconnaissance affective développe de la méfiance, ce qui fragilise ses futures relations de confiance.

La négligence psychologique ne se voit pas, mais elle détruit l'estime de soi.

Négligence éducative

Aujourd’hui, on ne fait rien… de toute façon, je ne suis qu’une auxiliaire, pas formée.»

Le manque de repères pédagogiques et l’absence de stimulation privent les enfants d’expériences essentielles à leur développement. Quand l’encadrement éducatif est insuffisant, c’est l’enfant qui en paie le prix

Selon Piaget (1969), l’enfant construit son intelligence par l’action et la stimulation ; sans repères éducatifs, son développement cognitif et social est freiné.

Ne pas accompagner, c’est négliger l’avenir de l’enfant.

1 CONSÉQUENCES DE LA NÉGLIGENCE SUR L'ENFANT

- Retards dans le développement cognitif et du langage.
- Difficultés d'attention et de concentration.
- Estime de soi fragilisée, perte de confiance.
- Troubles de l'attachement (peur de l'abandon, méfiance, dépendance excessive).
- Anxiété, irritabilité ou comportements agressifs.
- Risque accru de décrochage scolaire et d'isolement social.

La négligence n'est pas qu'un oubli : elle s'imprime dans la mémoire de l'enfant et peut marquer toute sa vie.

2 AGIR FACE À LA NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE

- Observer et documenter : faits, comportements de l'enfant, signes d'épuisement.
- En parler en équipe : colloques, analyses de pratique, supervision.
- Chercher du soutien : direction, pairs, associations, syndicats.
- Se former : bientraitance, gestion du stress et des émotions.

Parler, c'est protéger. La responsabilité est collective : chaque silence entretient la négligence.

3 CONSTRUIRE UNE CULTURE DE LA BIENTRAITANCE

- Favoriser le travail en équipe et la solidarité entre collègues.
- Donner une place à la parole (supervision, analyses de pratique).
- S'appuyer sur des formations continues pour développer de nouvelles compétences.
- Valoriser les réussites éducatives, même petites, pour renforcer la confiance professionnelle.

La bientraitance se construit chaque jour : elle commence par un regard, une écoute et une attention sincère.

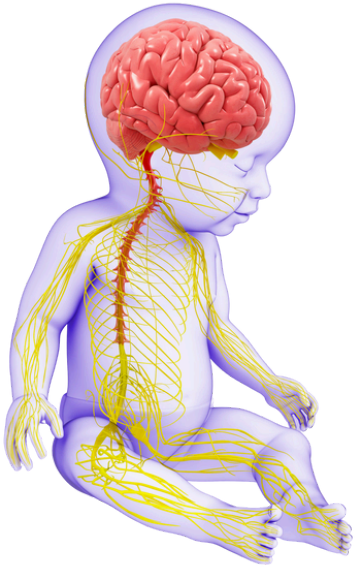

Winnicott (1975) rappelle qu'un environnement "suffisamment bon" soutient le développement de l'enfant, lorsque ce cadre fait défaut, les carences éducatives et relationnelles laissent des traces durables.

Êtes-vous ou vous sentez-vous…

Impuissant·e, négligé·e, abusé·e, en burn out, surchargé·e, humilié·e, menacé·e, dépassé·e, enfermé·e, mis·e à l'écart, pas entendu·e, harcelé·e…

La négligence professionnelle commence souvent ici.

Est-ce que j'accepterai de subir cela en tant qu'adulte ?

Le développement de l'enfant ne dépend pas seulement de son entourage proche, mais aussi de l'organisation de la structure d'accueil, des choix institutionnels et des valeurs sociales. La négligence ne peut donc être réduite à un acte individuel : elle s'inscrit dans une dynamique systémique. **Bronfenbrenner (1979)** souligne en effet que l'enfant évolue dans un réseau de systèmes imbriqués, famille, institution, société dont les interactions influencent directement son développement.

Le cadre légal et institutionnel en Suisse

La protection des enfants en structure d'accueil repose sur un cadre légal clair, à la fois international, fédéral et cantonal. Celui-ci engage les institutions et les professionnels de l'enfance à garantir un accueil sécurisant, bienveillant et conforme aux droits fondamentaux des enfants.

Le cadre légal et institutionnel en Suisse rappelle ces obligations :

- La Convention relative aux droits de l'enfant (ONU, art. 3 et 19) impose la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant et sa protection contre toute forme de négligence.
- La Constitution fédérale (art. 11) garantit à chaque enfant protection et soutien à son développement.
- Dans le canton de Vaud, la FAJE fixe des standards de qualité (sécurité, hygiène, qualification, projet pédagogique), tandis que la DGEJ/SPJ contrôle leur application et intervient en cas de manquements.

Sources clés :

- ONU. Convention relative aux droits de l'enfant, art. 3 et 19.
- Confédération suisse. Constitution fédérale, art. 11.
- Canton de Vaud : FAJE ; DGEJ (sites officiels).
- OMS. (2022). Maltraitance des enfants. Organisation mondiale de la Santé.

- Canton de Vaud. Statistiques cantonales de l'accueil de jour. FAJE ; DGEJ.
- Ville de Lausanne. Statistiques du Réseau d'accueil de jour
- Canton de Genève. Statistiques de l'accueil préscolaire.

- Dubé, M. Ces enfants victimes de négligence. Educatout.
- Meerseman, C. (2019). Prévenir la négligence. Yapaka.be.
- Pichevin, G. La négligence des enfants et ses conséquences. Chaire UNESCO.
- Bientraitance.fr. (2010). La négligence, une forme de maltraitance. bientraitance.fr
- RTS. (2024). Structures d'accueil : forte augmentation des cas de négligence professionnelle en Suisse romande. Radio Télévision Suisse.

- Bowlby (1978) – Attachement et perte. Vol. 1 : L'attachement. Paris : PUF.
- Erikson (1972) – Enfance et société. Paris : Delachaux et Niestlé.
- Piaget (1969) – La naissance de l'intelligence chez l'enfant. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.
- Winnicott (1975) – Jeu et réalité. L'espace potentiel. Paris : Gallimard
- Bronfenbrenner, U. (1979). La dynamique du développement de l'enfant dans son milieu. Paris

Êtes-vous victime ou témoin de négligence ? Ne restez pas seul·e. Parlez-en !

À qui s'adresser ?

- À votre direction ou responsable pédagogique
- À un·e collègue de confiance ou en colloque d'équipe
- Aux services cantonaux (DGEJ, SESAF) si la situation impacte les enfants
- Aux syndicats ou inspection du travail pour vos conditions de travail
- À un·e psychologue / supervision externe pour prévenir l'épuisement
- À des associations spécialisées (Pro Enfance, SantéPsy.ch, etc.)

Parler, c'est déjà agir.

Un accompagnement existe pour protéger à la fois les enfants… et les professionnel·le·s.

Crédits:
Groupe Action Pro

Barocheli Limangi · Beatriz Pais de Almeida · Cynthia Luwawa · Jennifer Breton · Sania Lossa · Léana Cuérel · Anaëlle Buschbeck · Raquel Soares · Céline Dutoit · Sophie Campbell-Smith · Sadrac Edmond

esede
école supérieure en éducation de l'enfance